



DEMANDE DE CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

01/01/2026

Ordre de service

Vous envisagez de vendre votre habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif.

Vous devez fournir un rapport du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Coordonnées : SPANC – 22 rue des Coteaux – 35190 La Chapelle aux Filtzméens ☎ 02 99 45 31 68

Courriel : spanc@bretagneromantique.fr

Seuls les bâtiments d'habitations sont soumis à ce contrôle. Une nouvelle visite sur site est nécessaire dès lors que le dernier contrôle de fonctionnement a plus de 3 ans au moment du compromis de vente ou de l'acte de vente définitif. Conformément à l'arrêté "contrôles" du 27/04/2012 et à la délibération du 24/11/2022, **le Centre des Finances Publiques de Dol de Bretagne facturera 178,70 € pour un contrôle de fonctionnement et, si requis, 59,80 € pour une contre visite.**

A réception de la présente demande, le service vous contactera afin de prendre rendez-vous sur site.

La vérification et la transmission du rapport seront effectuées dans un délai d'un mois.

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet de contrôle d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande indépendante de la vente d'une habitation
- de la mise en vente d'une habitation

Adresse de l'installation d'assainissement à contrôler :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du Propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration (*rapports de visite, demande de pièces complémentaires, règlement de service*)

► ADRESSE DE FACTURATION

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Code postal : Commune :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle : Nombre de pièces principales* (PP) :

Type de Résidence : Principale Secondaire Location Autre (préciser :

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

• L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

• Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? Oui Non Ne sais pas

• Âge de l'installation

Date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : / /

• Entretien de l'installation*

Date de la dernière vidange : / /

► EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU SPANC APPROUVÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE – concernant les Ventes voir Articles 17 et 18 (téléchargeable dans son intégralité à l'adresse <https://bretagneromantique.fr/assainissement-non-collectif> rubrique documents à télécharger)

► COORDONNÉES DU MANDATAIRE

Nom et prénom du mandataire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

J'accepte l'envoi par courrier électronique au mandataire des documents en cours d'instruction (*rapports de visite, demande de pièces complémentaires, règlement de service*)

► ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À dégager et rendre accessibles tous les ouvrages d'assainissement (tés de visite, regards, ...);
- À fournir les dernières preuves de vidange des ouvrages ;
- A autoriser l'accès du SPANC à sa propriété le jour du contrôle ;
- A se faire représenter par M. / Mme en cas d'absence, le jour du contrôle ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC (tarifs 2026) :
 - Contrôle de fonctionnement = 178,70 €
 - Coût de la contre-visite* = 59,80 €

Fait à :, le Signature

* : Ce contrôle complémentaire de contre-visite est réalisé sur site dans l'année suivant le contrôle de fonctionnement et dans le cadre de travaux mineurs ne nécessitant pas une réfection complète.